

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés:

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

33 – BUDGET ANNEXE CINÉMA M4 - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-2, et conformément à l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982), il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe du cinéma M4 2022, chapitre par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2022
16	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	51 610,89
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	13 462,90
001	Déficit d'investissement reporté	53 830,54
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		118 904,33
RECETTES		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	53 830,54
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
021	Virement de la Section de fonctionnement	37 930,76
040	Opérations d'ordre entre Sections	27 143,03
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		118 904,33
SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		

N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2022
011	Charges à caractère général	18 251,00
66	Charges Financières	38 883,30
67	Charges Exceptionnelles	3 515,00
022	Dépenses imprévues	500,00
023	Virement à la Section d'Investissement	37 930,76
042	Opérations d'ordre entre sections	27 143,03
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		126 223,09
RECETTES		
75	Autres produits de gestion courante	10 001,00
77	Produits exceptionnels	95 827,11
042	Opérations d'ordre entre sections	13 462,90
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	6 932,08
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		126 223,09

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 14 mars 2022 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/22
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220322-67681-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

